

**LES FLORALIES DU MAS D'AZIL**  
**21 MAI 2023**  
**CHARTRE DE QUALITE ET REGLEMENT**

**L'association Effets Nature** organise une exposition vente de plantes, de fleurs, d'art du jardin, etc...

**Règlement du marché :**

Article 1 - Tout exposant s'engage à présenter uniquement la production pour laquelle il a été sélectionné et dont il a fourni la liste sur la fiche de pré-inscription. L'association Effets Nature se réserve la possibilité de faire enlever des stands tous produits non conformes à la charte et/ou la fiche de pré-inscription, ainsi que ceux qui n'auraient pas été signalés.

Article 2 – Le montant forfaitaire de l'installation est de 3 € le mètre linéaire pour une profondeur de 4 mètres.

Article 3 – Le public est admis sur les lieux de la manifestation de 9h00 à 18h00 le dimanche.

Article 4 – Les exposants peuvent s'installer à partir de 6h00 et ne doivent pas procéder à la désinstallation de leur stand avant l'heure de fermeture au public.

Article 5 – Après l'installation du stand et avant 8h45, les véhicules devront être retirés et garés à l'extérieur du marché.

Article 6 – Afin de limiter la concurrence et respecter les productions de chacun (spécialités) l'association Effets Nature se réserve le droit de faire enlever certains produits d'un stand.

Article 7 – Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription sans en avoir à justifier le motif.

Article 8 – Les plants, fleurs ou objets proposés restent sous la responsabilité des exposants. L'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols ou détériorations. Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisation et déclarent être couverts par leur propres assurances.

Article 9 – Les exposants s'engagent à respecter les dimensions du stand qui leur a été attribué. Tout dépassement des limites fera l'objet d'un réajustement du tarif de l'emplacement.

Article 10 – Tous litiges ou cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'association Effets Nature.

Article 11 – La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 12 - **Un chèque de caution de 30 euros est à fournir. Celui-ci sera débité en cas d'absence ou de départ prématuré non justifié.**

En signant cette charte je m'engage à respecter son contenu.

Nom/Enseigne :

Fait à :

Le :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

# Floralies - Le 21 Mai 2023

## Fiche de pré-inscription à renvoyer avant le 31 mars 2023

Enseigne		Téléphone fixe	
Nom		Fax	
Prénom		Téléphone portable	
Adresse		Messagerie	
		Site	
CP			
Ville			

### Liste des produits proposés:

--

### Emplacement

Nombre de mètres linéaires souhaités ..... X 3€	Total TTC
	€

Si vous souhaitez plus de profondeur de stand, précisez la profondeur souhaitée:

--

### DOCUMENTS A FOURNIR

N° carte professionnelle
--------------------------

### Votre candidature sera étudiée par la commission à réception des pièces suivantes

Ce formulaire de pré-inscription rempli et signé.

La photocopie de vos justificatifs professionnels

Attestation de responsabilité civile professionnelle

Un chèque du montant total TTC à l'ordre d'Effets Nature qui sera débité à l'issue de la manifestation

La charte de qualité dûment signée.

Un chèque de caution de 30 euros débité en cas d'absence ou de départ prématuré non justifié.

*(Toute demande d'inscription non accompagnée du règlement et de la caution ne sera pas prise en compte)*

Je certifie avoir pris connaissance et accepter les termes de la charte fournie.

Fait à :

Le

Signature: (lu et approuvé):